

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3221)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 174

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 20

I. – Rédiger ainsi l'alinéa 18 :

« b) Le quatrième alinéa est supprimé ; »

II. – En conséquence, à l'alinéa 19, substituer au mot :

« sixième »

le mot :

« cinquième » ;

III. – En conséquence, après la référence : « L. 242-10 », rédiger ainsi la fin l'alinéa 24 :

« les références : « du deuxième alinéa de l'article L. 241-2, des articles L. 241-3, L. 241-6 » sont remplacés par la référence : « des articles L. 242-4-4 » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence à la suite de la promulgation de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2015.